



U'Wine Grands Crus, 13 Allées de Chartres 33000 Bordeaux
contact@uwine.fr, +33(0)5 35 54 61 39

Bordeaux, le 1^{er} octobre 2021
Communiqué de presse

Offre au public des actions de U'WINE GRANDS CRUS : Franchissement du seuil de caducité et fin des souscriptions visant à bénéficier de l'avantage fiscal de la Réduction Madelin

Franchissement de seuil de caducité :

L'offre au public de la société U'WINE GRANDS CRUS d'un nombre maximum de 1.000.000 actions ordinaires non cotées (l'« Offre ») a été faite sous la condition d'atteindre le seuil de 800.004 € au plus tard le 31 décembre 2021 sous peine de caducité de l'Offre.

Au 1^{er} octobre 2021, la société U'WINE GRANDS CRUS a constaté avoir reçu des souscriptions d'actions pour un montant total de **1.449.240 €** au 30 septembre 2021 lui permettant de franchir avec succès le seuil de caducité de 800.004 €.

Le franchissement du seuil de caducité ayant été constaté, les sommes afférentes à la souscription conservées dans un compte bancaire séquestre vont être virées sur le compte de la société U'WINE GRANDS CRUS qui pourra réaliser les investissements à compter de cette date. Les sommes afférentes aux souscriptions reçues postérieurement à cette constatation seront directement virées dès la validation des dossiers de souscription sur le compte de la société U'WINE GRANDS CRUS qui pourra ainsi réaliser les investissements à compter de cette date.

Dans le cadre du Prospectus, la société U'WINE SAS avait déclaré qu'elle se réservait la faculté de souscrire une partie de l'Offre pour un montant de 400.002 € maximum afin de permettre à la société U'WINE GRANDS CRUS de franchir le seuil de caducité de 800.004 €. La société U'WINE GRANDS CRUS informe le public que la société U'WINE SAS n'a pas exercé sa faculté de souscrire une partie de l'Offre.

Fin des souscriptions visant à bénéficier de l'avantage fiscal de la Réduction Madelin (Article 199 terdecies-0 A du CGI) :

Conformément à la réglementation applicable, le bénéfice de l'avantage fiscal lié à la Réduction Madelin ne peut pas être accordé aux investisseurs dès lors que le montant total des sommes levées par une société depuis sa constitution excède la somme de 15.000.000 €. Les souscriptions au capital de la société U'WINE GRANDS CRUS représentant depuis sa constitution la somme de 14.916.248 € à date et compte tenu des dossiers de souscription en cours de traitement, la société U'WINE GRANDS CRUS constate que le seuil des 15.000.000 € est atteint. Dans ce contexte, la société U'WINE GRANDS CRUS informe le public qu'à compter de ce jour et pour le futur les souscriptions à l'Offre ne peuvent plus bénéficier de l'avantage fiscal lié à la Réduction Madelin.

La société U'WINE GRANDS CRUS reste éligible au dispositif PEA-PME et au dispositif d'apport-cession (report d'imposition prévu par l'article 150-0 B ter du CGI).

La période de souscription de l'Offre de U'WINE GRANDS CRUS se poursuit jusqu'au 16 juin 2022.